

Décision n° 2022-DEC-120

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION ARTISTES & COMPAGNIE POUR UNE PRESTATION CONTE « CONTERIE DE NOEL » LE SAMEDI 17 DECEMBRE 2022.

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022-002 du Conseil municipal en date du 3 février 2022 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la prestation « Conterie de Noël » du samedi 17 décembre 2022, à la Médiathèque Joseph Kessel.

DECIDE

Article 1^{er} : de signer le contrat de cession avec l'association Artistes & Compagnie, domiciliée sis 59 chemin du Moulin Carron 69570 Dardilly.

Article 2 : La prestation aura lieu le samedi 17 décembre 2022 pour un montant de 400,00 € TTC.

Article 3 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le

08 NOV. 2022



Le Maire,

Françoise NORDMANN